



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

AVIS

ÉMIS PAR

LE CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE

LORS DE SA SESSION DU JEUDI 10 FEVRIER 2022

Kuzul sevenadurel Breizh | Conseil culturel de Bretagne | Qonsail qhultural de Bertègn
Ti Rannvro | Hôtel de Région | Ôte d'Qontré
283 bali Jeneral Patton | 283 avenue du Général Patton | 283 rabinn du Jeneral Patton
CS 21101
35711 ROAZHON | RENNES | RENN Cedex 7
kuzul.sevenadurel@bretagne.bzh | conseil.culturel@bretagne.bzh
www.bretagne.bzh/conseil-culturel

Sommaire

AVIS DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE SUR LES RAPPORTS DU CONSEIL RÉGIONAL

« Le Budget Primitif 2022 »	4
Programme 318 > Développer les langues de Bretagne.....	5
Programme 601 > Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	6
Programme 602 > Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	6
Programme 603 > Développer le sport en région	7
Programme 604 > Révéler et valoriser le patrimoine.....	7
Programme 605 > Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception.....	8
Programme 606 > Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	8
Programme 607 > Développer les actions européennes et internationales	9
Programme 608 > Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne.....	9
« Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 »	10
« Contrat de plan Etat Région (CPER) pour les années 2021/2027 »	12



Session du jeudi 10 février 2022

Avis du Conseil culturel de Bretagne sur

« *Le Budget Primitif 2022* »

Introduction :

Le Conseil culturel de Bretagne note avec intérêt la place donnée aux droits culturels et *"l'attention particulière"* dont ils font l'objet ces dernières années dans les politiques régionales. Dans la continuité des échanges, en prenant en compte la transversalité nécessaire, le Conseil culturel sera néanmoins soucieux des applications concrètes présentées dans la feuille de route annoncée

Le Conseil culturel de Bretagne se réjouit que la Région puisse continuer à consolider les initiatives des acteurs culturels et, au titre du programme budgétaire 601, les demandes en cohérence avec la priorité accordée aux droits culturels au regard des transitions (environnement, égalité femmes/hommes, éducation artistique et culturelle). Toutefois, considérant qu'une telle politique ne pourra se développer qu'en se basant sur le maillage existant des associations et le réseau des artistes, le Conseil culturel de Bretagne insiste sur l'importance du soutien de la Région aux acteurs culturels, entendus notamment au sens du tissu associatif, des artistes – amateurs et professionnels - et de toutes les personnes susceptibles de participer à la vie culturelle, en particulier les plus fragilisées par la crise. Ce soutien sera nécessairement indispensable sur la durée car les conséquences de la crise ne s'effaceront pas en quelques mois et nécessiteront, au-delà des aspects économiques, de donner du sens et d'apporter une attention particulière à la reconstitution d'un lien social détérioré.

Ainsi, la Région affirme que *"La culture doit mieux prendre en compte la diversité des attentes et des réalités vécues par nos concitoyens dans toute leur diversité."* Les acteurs culturels déjà engagés localement ne peuvent qu'approuver, mais s'interrogent sur la façon dont sera mise en place la démarche d'expérimentation et comment y seront associées les personnes habitant les collectivités retenues.

Le Conseil culturel de Bretagne, engagé en actes dans les droits culturels depuis 2020, réitère sa proposition de participer au travail du ou des groupes de pilotage de ces expérimentations annoncées en 2022.

Mission III du Budget Primitif 2022 du Conseil régional :

« Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi »

Programme 318 > Développer les langues de Bretagne

Le Conseil culturel de Bretagne salue l'effort consenti par le Conseil régional en augmentant de 1,1M€ (soit +15%) les crédits affectés à la politique linguistique, ce qui se traduit par +850 000€ pour le breton et +250 000€ pour le gallo. Cette évolution positive, dont le Conseil souhaite vivement qu'elle soit prolongée sur toute la durée du mandat, tranche avec la stabilité des douze dernières années, qui a freiné les capacités d'initiatives des associations engagées en faveur de nos langues et placé certaines en difficulté. Il note avec satisfaction qu'il a été entendu et que plusieurs de ses préconisations sont reprises dans le bordereau.

Il souhaite être associé au « plan de réappropriation de la langue bretonne » qui sera élaboré en 2022 et qui reposera sur les deux piliers mis en avant depuis longtemps par le Conseil culturel : la transmission des langues et le développement de leur usage social. Il serait juste que la langue galloise fasse l'objet d'un même plan.

De nombreuses mesures positives sont évoquées dans le bordereau : campagne de communication pérenne, plan pluriannuel de développement de l'enseignement bilingue, renforcement de l'aide à la formation de locuteurs. Élargissement du dispositif Skoazell aux étudiants en master 2, développement des formations personnelles, avec notamment la création d'une plate-forme d'apprentissage en ligne gratuite (même s'il en existe déjà), création d'un dispositif Desk/animation, développement des contenus numériques, aide renforcée à la création culturelle en langue bretonne.

Pour la langue galloise, le Conseil culturel apprécie le renforcement du soutien à l'Institut de la langue galloise comme opérateur essentiel dans la transmission, la capacité de la langue à s'adapter à la vie actuelle des bretons et des bretonnes et à y être visible. Le Conseil culturel note le soutien sur des missions telles que l'apprentissage de la langue à la fois dans un cursus scolaire, à destination des professionnels de l'enseignement, mais aussi dans une offre de formation élargie à des domaines comme les services de la santé, la petite enfance et le périscolaire. Ce soutien de la Région accompagne la mise en place d'outils nouveaux mais indispensables dans une nécessaire transversalité pour dynamiser l'usage de la langue : la diffusion audiovisuelle, la création littéraire, l'édition en langue galloise en sont des exemples. Ces axes de développement fortement ciblés sont en adéquation, tout d'abord avec la politique linguistique engagée depuis 2018, mais surtout avec les perspectives données par la nouvelle convention et pour laquelle le Conseil culturel a émis des préconisations.

Les outils de connaissance de la langue galloise devront faire l'objet d'un accompagnement spécifique, notamment les inventaires de la langue et la mise à disposition de bases de données, permettant à la fois une meilleure connaissance de la langue mais aussi l'accès à un corpus linguistique indispensable à la recherche universitaire.

Le Conseil culturel propose plusieurs améliorations dans les dispositifs mis en place par la Région.

Les bourses Skoazell, créées en 2009, ont perdu de leur attractivité, comme en témoigne la stabilité du nombre de bénéficiaires depuis leur création. Il serait judicieux de les revaloriser, de ne pas y imputer le coût des formations obligatoires telles que pratiquées aujourd'hui et de revoir les modalités de versement qui sont perçues comme trop tardives.

Les Ententes de pays, devraient se voir reconnaître par la Région la mission qu'elles seules peuvent mener – notamment développer l'usage des langues de Bretagne au quotidien – et voir renforcer leurs moyens, au travers de conventions.

En ce qui concerne l'édition, la Région évoque des besoins de restructuration, dont la nature nous semble obscure. Ce dont ont besoin les éditeurs en langue de Bretagne, c'est d'abord d'une révision du système d'aides qui tienne enfin compte des évolutions technologiques (impression numérique), et surtout d'une réponse au problème majeur de la diffusion qui est aujourd'hui très défectueuse.

Une réflexion est proposée en faveur d'un média global en langue bretonne. C'était déjà le cas au début du dernier mandat, mais en dehors de quelques effets d'annonce, aucune avancée réelle n'a été constatée. Comme la Convention spécifique n'y fait pas allusion, il paraît indispensable que la Région développe une action afin qu'une loi sur la territorialisation de l'audio-visuel public soit votée par le Parlement.

Enfin, le Président du Conseil régional s'est engagé dans sa campagne à ce qu'une véritable transversalité soit mise en œuvre afin que la question des langues de Bretagne soit prise en compte par chaque service de la Région. Il est dommage que cet objectif ne fasse pas l'objet d'un rappel dans ce programme et que soient détaillées les mesures envisagées.

Mission VI du Budget Primitif 2022 du Conseil régional :

« Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne »

Programme 601 > Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Et

Programme 602 > Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Le Conseil culturel accueille favorablement l'attention une nouvelle fois portée au secteur de la culture, le budget afférent restant dynamique dans un budget régional contraint.

Le Conseil culturel se félicite des orientations proposées par la Région en matière de droits culturels y compris le développement durable et l'égalité homme femme dans la continuité des actions déjà menées par la précédente mandature.

Concernant la politique culturelle à venir, le Conseil culturel salue la méthode mise en place de co-construction avec les acteurs culturels : expérimentation, forum des politiques culturelles ... et renouvelle son souhait d'être intégré pleinement à cette démarche.

Dans cette même logique, il nous paraît essentiel de développer les transversalités entre les différents budgets et les différents services de la Région pour une meilleure efficacité.

Le Conseil culturel partage l'analyse d'une sortie de crise encore incertaine et surtout très aléatoire d'un secteur à un autre, d'une structure à une autre.

Les chiffres de fréquentation des lieux culturels restent bien en deçà de ceux d'avant la crise. L'éloignement du public vis-à-vis de la culture s'est amplifié. Un certain nombre de structures risquent d'en être fragilisées.

Un effort particulier doit donc être porté sur la conquête des publics grâce à des formats de projets innovants qui retissent les liens entre les populations et l'ensemble des acteurs de la chaîne de création dans les territoires. Ces projets doivent permettre de préserver la diversité culturelle et d'inciter les publics à être curieux et ouverts.

Programme 603 > Développer le sport en région

Le Conseil culturel se félicite qu'un des trois objectifs stratégiques soit « *le développement de la pratique physique et sportive de toutes les bretonnes et les bretons* ».

Développer le sport pour tous et toutes

Le soutien à "l'excellence sportive" et à la "voie d'accession à l'élite sportive" nous pose question à l'heure où les priorités sont clairement de recréer du lien, de la relation, dans un esprit de coopération. Il nous semble essentiel de prioriser les budgets vers toutes les pratiques amateurs, toutes les pratiques éducatives auprès du plus grand nombre.

De même, pour le soutien aux grandes manifestations sportives de niveau national ou international, nous estimons que la priorité est de travailler sur la recomposition du tissu social en soutenant toutes les petites fêtes sportives de proximité, plus locales, avec du lien, de la relation.

Nous nous interrogeons sur l'intérêt de soutenir fortement les grands événements au regard de l'urgence climatique et sociale et des financements dont ils peuvent bénéficier par ailleurs.

Faire rayonner la Bretagne grâce au sport

De même que la Région affirme son positionnement touristique en liant identité et tourisme, de même la politique sportive ne doit pas oublier l'identité bretonne.

Le Conseil culturel soutient la demande de la Fédération de Gouren et la Falsab pour que ces disciplines, éléments du patrimoine sportif de la Bretagne, soient nommément citées au même titre que le cyclisme, la voile, le football... dans l'action « Faire rayonner la Bretagne grâce au sport ».

Nous nous félicitons de l'organisation des Trophées de la Région Bretagne mais le Conseil régional devrait également soutenir les jeux de Bretagne, C'Hoarioù Breizh organisés dans les 5 départements et dont la 1^{ère} finale aura lieu en juillet 2022 à Nantes.

Programme 604 > Révéler et valoriser le patrimoine

Le Conseil culturel note avec intérêt le lancement en 2022 d'un appel à projets sur les thématiques croisées « Eau, patrimoine naturel et culturel » afin de financer des projets locaux de connaissance, restauration, et mobilisation citoyenne liant les domaines de l'eau, de la biodiversité et du patrimoine.

Le Conseil culturel se félicite de la multiplication des opérations d'inventaires. Il apprécie le soutien de la Région apporté aux inventaires participatifs qui ont pris en compte l'urgence à mener des actions de collectage de mémoire auprès des personnes les plus âgées et ce, dans le respect des droits culturels.

Le patrimoine culturel immatériel est fragile et mérite d'être soutenu. Il est celui qui donne du sens aux autres patrimoines mobilier et immobilier. Transversal à plusieurs programmes de la Région et il se manifeste notamment dans les domaines suivants selon la Convention de l'UNESCO de 2003 :

- les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel (programme 318) ;
- les arts du spectacle (programme 601) ;
- les pratiques sociales, rituels et événements festifs (programme 601 notamment) ;
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers (notamment Mission 5) ;
- les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel (dont les métiers d'art, programme 601).

Programme 605 > Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Le Conseil culturel se félicite du fort positionnement « identité et transition ».

Il émet néanmoins de réelles inquiétudes concernant l'organisation proposée. Le lien est trop faible avec son patrimoine culturel immatériel : langue, musique, danse, conte... En les oubliant dans sa stratégie elle affaiblit son efficacité. Ce patrimoine culturel est pourtant un réel atout pour renforcer par sa singularité l'attractivité de la Bretagne comme destination touristique d'exception.

Le CRT pourrait notamment donner l'exemple. Il est constaté que sur le site « tourismebretagne.com », à part un court lexique français-breton, ne figurent pas de réelles informations concernant les langues bretonne et galloise, ni sur les musiques ou danses issues des cultures traditionnelles. Le voyage en Bretagne pour de nombreux touristes commence pourtant souvent par la consultation de ce site.

Cette stratégie pourrait aussi tout naturellement commencer par un site « tourismebretagne.bzh » et non « tourismebretagne.com ».

Le Conseil culturel a apprécié de participer en 2021 à l'élaboration des feuilles de route concernant les thématiques inscrites au Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2020-2025 et s'associera à l'élaboration des feuilles de route prévues en 2022 : sites naturels et culturels bretons, mobilités touristiques et tourisme patrimonial.

Programme 606 > Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Le Conseil culturel de Bretagne prend acte que, pour la seconde année consécutive les budgets prévus pour ce programme augmentent de façon substantielle afin de poursuivre la politique de remise en état, de sécurisation et d'aménagement des infrastructures des voies navigables bretonnes dont les canaux de Nantes à Brest et d'Ille-et-Rance.

L'utilisation de nos voies navigables est en effet un facteur de développement touristique certain, pour le Centre Bretagne bien entendu, mais également pour l'ensemble des territoires limitrophes. Le Conseil culturel souhaite un soutien renforcé aux porteurs de projets de parcours thématiques d'itinérance culturelle et patrimoniale et aux acteurs réalisant des animations (fêtes, expositions) ainsi qu'aux projets de découverte des patrimoines dans le cadre de navigations.

Les sports, les usages nautiques liés aux canaux sont de première importance, mais il nous semble nécessaire de prendre en compte les activités culturelles de proximité qui permettent de mieux appréhender les paysages traversés, les villes visitées ; activités culturelles proposées par le secteur associatif. Une coopération développée dans ces deux domaines entre les Canaux de

Bretagne et l'association Escales fluviales de Bretagne, ne peut que favoriser cette interaction des thématiques.

Nous rappelons que pour le Conseil culturel de Bretagne, le Canal de Nantes à Brest, voie navigable par excellence, est aussi un lien fort avec le département de Loire-Atlantique et que la collaboration entre le Conseil régional de Bretagne et ce département est primordiale.

Programme 607 > Développer les actions européennes et internationales

Après deux années marquées par le COVID dans le monde entier, 2022 devrait marquer la reprise et le renforcement des coopérations internationales, avec une dimension culturelle que nous souhaitons prépondérante dans les échanges, aux côtés des enjeux économiques.

La construction de l'« arc celtique » reste une priorité pour le Conseil culturel, car ses composantes culturelles et linguistiques sont évidentes. De nombreux acteurs culturels et artistiques sont mobilisés sur cette question.

Notre assemblée souhaite également être associée à la refonte du dispositif de la Fête de la Bretagne à l'étranger. Les associations qui la composent ont en effet pour nombre d'entre elles des liens avec la diaspora bretonne, elle peut donc se positionner comme un facilitateur dans ce projet.

Elle sera à l'écoute des propositions de coopérations culturelles qui pourraient être mises en place avec l'Australie méridionale, tel qu'annoncé dans le programme.

Programme 608 > Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

En 2022, la Région souhaite relancer un nouveau magazine d'information générale. Pour rappel, "Bretagne Ensemble" avait été abandonné en 2015.

Le Conseil culturel a bien conscience qu'il est important d'agir pour une meilleure connaissance du rôle et des compétences de la collectivité régionale. Néanmoins, il semble nécessaire de se questionner sur la pertinence de la mise en place d'un nouveau format papier en 2023, à l'heure du tout numérique. De plus, le lancement d'un magazine papier à un moment où le coût de la matière première flambe est-il réaliste ?

Ce projet intègre-t-il des partenariats complémentaires avec les médias existants de la région (papier / TV / radio / numérique) ? Ceux-ci bénéficient d'une audience forte et de la confiance des habitants, et ont besoin d'être protégés si on ne veut pas que les GAFAM deviennent l'unique source d'information à court terme.

Enfin, il serait important que les langues de Bretagne soient bien présentes dans le futur magazine.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité
Nombre de votants : 62
Voix pour : 60
Voix contre : 0
Abstentions : 2



Session du jeudi 10 février 2022

Avis du Conseil culturel de Bretagne sur la

« Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 »

Le Conseil culturel constate que plusieurs de ses préconisations ont été prises en compte et apprécie la concertation préalable menée par le Conseil Régional.

Le volet relatif à la transmission concerne surtout l'enseignement, en revanche, la transmission familiale qui nécessiterait un fort encouragement, reste absente. Quelques principes ont été posés, ce qui devrait garantir leur mise en œuvre, et notamment : la reconnaissance de l'immersion, l'objectif « *d'assurer une maîtrise équivalente du français et du breton* », le soutien au développement des trois filières publique, privée confessionnelle et Diwan, la parité horaire effective dans tout le second degré, la généralisation progressive de l'enseignement facultatif et optionnel, l'élargissement du nombre de matières pouvant être présentées en breton aux examens.

Des objectifs quantitatifs relativement ambitieux ont été fixés : atteindre 30 000 élèves dans les filières bilingues, ce qui suppose une augmentation de près de 1 700 élèves par an, le triple de ce qui a été constaté au cours de la dernière convention. Cet engagement repose sur le développement du nombre de sites d'enseignement dans le premier comme dans le second degré, un effort important de recrutement et de formation d'un nombre suffisant d'enseignants, en réservant un minimum de 20% des places au concours de professeur des écoles bilingues, pouvant tendre jusqu'à 50%. Par contre ce dispositif devra être complété par un effort conséquent et chiffré pour la formation d'enseignants monolingues déjà en poste. La place de la langue bretonne sera également accrue dans les universités.

Cependant, la réussite de cette convention-cadre tient dans les moyens financiers qui seront donnés et sur ce point, nous ne pouvons que constater l'absence d'une enveloppe spécifique sur la durée de la convention. En outre, certains points nous laissent entrevoir le pire pour l'enseignement public, avec des moyens remis en partie dans la dotation globale des établissements sur le cycle 4 au collège, et aucun objectif sur le développement des DNL (enseignement en breton en disciplines non linguistiques).

La volonté de permettre aux élèves bilingues de poursuivre l'enseignement du breton en collège et lycée a été clairement exprimée. Ce qui veut dire dans la pratique inverser la tendance actuelle d'une diminution des effectifs. La raison en est connue : l'absence de statut du parcours bilingue français-langue régionale dévalorise ce parcours aux épreuves du baccalauréat, dévalorisation voulue par le ministre en charge. Il n'est pas clairement dit dans la convention que ces mesures défavorables seront retirées, pas plus que n'est chiffré le nombre de postes dans les concours du second degré. L'une des mesures positives prévoit qu'au lycée, les élèves des filières bilingues pourront désormais s'inscrire en section européenne. Il est cependant regrettable que la même possibilité ne soit pas ouverte au collège.

Le Conseil culturel souhaite par ailleurs que la convention spécifique à Diwan aboutisse rapidement et qu'elle soit ambitieuse afin de permettre un développement serein de ce réseau.

Dans le volet très important du développement de l'usage des langues au quotidien et en particulier de l'audio-visuel, qui reste fortement centralisé et parisianisé, l'État ne prend en revanche pratiquement aucun engagement. Rappelons que la précédente convention évoquait « *un projet de chaîne régionale de plein exercice* », porté par France Télévisions qui est resté lettre morte. L'État laisse donc aux collectivités territoriales le soin de prendre en charge ces politiques. C'est là un manque de cohérence, puisque dans plusieurs domaines et notamment celui des médias audio-visuel, il n'a pas jugé bon de leur transférer compétences et moyens. Toutefois, un progrès est à noter en matière de signalétique dans les bâtiments de l'État accueillant du public, pour lequel l'usage oral de la langue reste exclu.

En 2015, le Conseil culturel soulignait le manque d'intérêt porté au gallo par la politique de l'État et de la Région. Il apprécie donc dans cette nouvelle convention des engagements spécifiques clairement exprimés, notamment sur le volet de la formation et de l'enseignement, en phase avec un travail engagé depuis plusieurs mois entre le Rectorat, la Région et l'Institut de la langue galloise.

La présente convention cible particulièrement l'enseignement de la langue galloise dans le 1er degré dans le cadre de l'horaire dévolu à l'enseignement des langues vivantes à l'école, mais aussi dans le cadre d'activités en langue régionale dans différents domaines d'apprentissage, soutenues par la circulaire du 14 décembre 2021 du ministère de l'Éducation nationale.

La langue galloise n'est pas seulement un enseignement optionnel mais doit faire partie d'un parcours linguistique pérenne et cohérent dès le plus jeune âge et ce, grâce à l'élaboration de carte des pôles d'enseignement. Le développement de la langue galloise dans l'enseignement supérieur devra être un point d'attention tant du point de vue de la recherche que des possibilités données aux élèves de l'étudier et de l'apprendre.

Le travail initié avec le Rectorat sur la certification en langue galloise devra à l'issue de cette convention voir la mise en place d'un diplôme de compétences en langue (DCL) en langue galloise.

Un point de vigilance à observer concerne également l'absence d'engagement au sujet du jalonnement bilingue incluant le gallo, notamment dans les programmes de travaux concernant la voirie nationale. Nous souhaitons une réflexion sur la présence du gallo dans l'espace public qui devrait être intégrée dans tout projet de communication ou de signalétique bilingue ou trilingue en Haute-Bretagne. Le Conseil culturel pourra s'emparer de cette question.

Le Conseil culturel de Bretagne demande que l'Office public de la langue bretonne soit également signataire de la convention, comme c'est le cas au Pays Basque ou en Occitanie.

En conclusion, la nouvelle convention spécifique contient des avancées, notamment en matière d'enseignement des langues de Bretagne. Mais l'engagement de l'État sur la question du développement de leur usage et de leur place dans les médias reste très en retrait, au vu des besoins immenses et fondamentaux dans ce domaine et de la forte demande sociale. Des portes sont donc ouvertes, mais il conviendra d'être particulièrement attentif à la mise en place effective des mesures envisagées. Il paraît indispensable que le comité de suivi, prévu comme dans chacune des conventions précédentes, soit effectivement réuni tous les ans ce qui ne semble pas avoir toujours été le cas et que ses conclusions soient rendues publiques.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 61

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 3

11



Session du jeudi 10 février 2022

Avis du Conseil culturel de Bretagne sur le rapport du Conseil régional de Bretagne

« *Contrat de plan Etat Région (CPER) pour les années 2021/2027* »

Le Conseil culturel de Bretagne a pris connaissance des priorités du Contrat de plan État-Région 2021-2027 qui s'inscrivent essentiellement dans une continuité du plan précédent pour les domaines qui le concernent. Les efforts consentis sur l'enseignement supérieur, la dimension maritime, le dynamisme culturel sont à saluer.

Sur l'enseignement supérieur, au-delà des investissements nécessaires sur le bâti et sur les conditions de vie des étudiants, la priorité apportée à la recherche et l'innovation, notamment dans les domaines clés du numérique et de l'économie maritime, vont dans le bon sens.

Les dynamiques culturelles plurielles participent à une identité riche et largement partagée. Mais la culture ne doit pas être cantonnée au seul domaine de la cohésion sociale, elle est un vecteur fort voire essentiel du rayonnement de la Bretagne. Cet aspect est insuffisamment mis en exergue. Or, elle est un facteur clé de son développement, en lien avec le tourisme et la maritimité. Elle participe à la biodiversité humaine par le patrimoine immatériel et linguistique et donne aux acteurs économiques une image de marque très positive.

Le Conseil culturel a vu la création de l'INSEAC, figure de proue de l'action culturelle éducative vers les écoles comme un moyen pertinent de conforter l'objectif ambitieux du 100% d'éducation artistique et culturelle à l'école qui doit être une priorité absolue.

Le Conseil culturel adhère complètement aux trois axes retenus par le contrat de plan en matière de patrimoine : soutien aux musées, priorité au patrimoine maritime ainsi qu'à la recherche archéologique sur le Haut Moyen-Age breton, période structurante pour l'identité bretonne.

Il prend acte du programme de rénovation des scènes nationales et de consolidation des établissements d'enseignement supérieur, indispensable à la structuration des équipements culturels phares de Bretagne.

Enfin, le Conseil culturel souhaite que la convention spécifique concernant les langues de Bretagne concrétise réellement un « élan nouveau à cette politique publique essentielle et transversale ». Pour ce faire, l'État et la Région doivent afficher clairement leurs engagements, mettre en place les moyens de suivi et d'évaluation nécessaires au respect de ces mêmes engagements et s'attacher à mobiliser toutes les collectivités territoriales de Bretagne pour assurer l'avenir de nos langues.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité
Nombre de votants : 62
Voix pour : 61
Voix contre : 0
Abstention : 1



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Kuzul sevenadurel Breizh | **Conseil culturel de Bretagne** | Qonsail qhultural de Bertègn
Ti Rannvro | Hôtel de Région | Ôte d'Qontré
283 bali Jeneral Patton | 283 avenue du Général Patton | 283 rabinn du Jeneral Patton
CS 21101
35711 ROAZHON | **RENNES** | RENN Cedex 7
kuzul.sevenadurel@bretagne.bzh | conseil.culturel@bretagne.bzh
www.bretagne.bzh/conseil-culturel